



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## Projet de procès-verbal

### GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

#### Réunion virtuelle (Zoom)

Mardi 13 septembre 2022 | 10h00 – 15h00

#### 1. Accueil et présentations

Le Président Emiel Brouckaert a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion, y compris à la représentante de la DG ENVI, Anna Bobo Remijn, et au représentant du Groupe des États Membres des Eaux Occidentales Septentrionales, Juan Antonio Espejo Lena.

Des excuses ont été reçues par Bruno Dachicourt avant la réunion. L'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

Le Président a donné la parole au Secrétariat pour qu'il examine l'avancement des points d'action de la dernière réunion (5 juillet 2022, Gand) :

1	Proposition du GTH au ComEx de sous-traiter à Michael Keatinge le travail sur l'outil d'identification des stocks à quotas limitants "choke" avec mise à jour continue.
	En cours. Michael Keatinge se joindra au GTH pour une mise à jour au point 5 de l'ordre du jour dans le cadre de la mise à jour du GD sur l'OD.
2	Le Secrétariat demandera au Président du MAC et au Secrétariat du CC pour les stocks pélagiques de fixer la prochaine date du forum Inter-CC sur le Brexit.
	La prochaine réunion Inter-CC aura lieu le 15 septembre.
3	Le problème concernant l'interprétation écossaise de la réglementation technique doit être maintenu à l'ordre du jour du CC EOS.
	À suivre par le Groupe de Travail 2.
4	Le Secrétariat écrira au groupe consultatif sur les ERM pour demander que sa participation soit prise en compte et pour expliquer le rôle et l'intérêt du CC EOS.
	Demande rejetée par le ministère irlandais de l'environnement, du climat et des communications (Irish Department of the Environment, Climate and Communications). Le CC EOS sera informé en tant que non-membre par le capitaine McCabe lorsque cela sera nécessaire.
5	Le Secrétariat organisera une réunion du Groupe de Discussion sur l'Obligation de



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

	Débarquement pour travailler sur l'avis pour la consultation de la COM sur les Possibilités de Pêche 2023 et l'avis du CIEM.
	La réunion a eu lieu le 25 juillet et l'avis a été transmis le 24 août.
6	Proposition pour le Secrétariat de lancer l'organisation d'un atelier sur la gestion des raies similaire au Groupe de Discussion de la CE en 2017.
	Mise à jour au point 5 de l'ordre du jour.
7	Le Secrétariat contactera les membres du Groupe de Discussion sur le Contrôle concernant les candidatures pour le poste de Président.
	Mise à jour au point 5 de l'ordre du jour.
8	Le Secrétariat organisera la prochaine réunion du Groupe de Discussion sur l'Aspect Social en septembre, en mettant l'accent sur la finalisation du TdR et du questionnaire prévu.
	La réunion a eu lieu le 5 septembre. Une mise à jour sera apportée au point 5 de l'ordre du jour.
9	Le Secrétariat contactera le CC Mer du Nord en vue d'établir un Groupe de Discussion sur le Tourteau afin d'examiner les travaux existants et d'émettre un avis sur les mesures de gestion potentielles.
	Une mise à jour sera apportée au point 5 de l'ordre du jour.
10	Le Secrétariat communiquera le lien et l'enquête de Mindfully Wired Communications sur l'outil de pêche en ligne.
	Le Secrétariat a transmis le lien et l'enquête le 6 juillet.
11	Le Secrétariat lancera la mise en place d'un Groupe de Discussion sur l'outil de pêche en ligne pour aider à la mise au point du prototype.
	Réunion prévue le 20 septembre.

Se référant au point d'action 4, Sean O'Donoghue a fait remarquer que les retours du Groupe Consultatif sur les ERM n'étaient pas satisfaisants. *"Puisque le CC EOS ne peut pas être membre du groupe ERM, il nous incombe de faire en sorte que le département compétent en Irlande fasse une présentation des nouvelles dispositions en Irlande, qui affecteront toutes les flottes de pêche ayant une activité dans la limite des 200 milles"*. Il a indiqué que la première étape du processus sera l'octroi de licences, avec une annonce prévue à ce sujet à la fin du mois de septembre, suivie des demandes de planification. Le CC doit être tenu informé des changements dans la zone maritime.

Le Président a suggéré d'aborder ce point lors d'une réunion supplémentaire avant la fin de l'année et M. O'Donoghue a accepté.

Patrick Murphy a appuyé la proposition de M. O'Donoghue en déclarant que les pêcheurs devraient être informés des zones qui vont être désignées, car elles comprendront des sites de pêche. Il a suggéré d'organiser la réunion sous la forme d'un petit Groupe de Discussion qui sera organisé le plus tôt possible.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Johnny Woodlock a approuvé et a confirmé que l'industrie irlandaise en particulier sera directement affectée. Un grand nombre de parcs éoliens prévus se trouvent dans la zone des 12 miles.

Aodh O'Donnell a convenu de l'importance de cette question, car les pêches doivent se préparer aux conséquences de ces décisions.

Mo Mathies a suggéré que le CC EOS joigne ses efforts à ceux du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) et organise une réunion conjointe à ce sujet. Par ailleurs, une présentation pourrait être organisée lors des sessions plénières du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) au début du mois d'octobre.

M. O'Donoghue a confirmé que le CC pour les stocks pélagiques (PELAC) se réunira les 5 et 6 octobre et qu'une approche commune aurait davantage de poids. Il a souligné l'importance pour les CC d'être impliqués dans les discussions dès les premières étapes de tout projet de développement envisagé.

M. Murphy a ajouté qu'il s'agit d'un domaine compliqué d'un point de vue législatif. *"Il y aura beaucoup de déplacements qui n'affecteront pas seulement les navires irlandais. Nous devons nous assurer que les sites d'importance critique pour les pêcheurs ne sont pas inclus dans cette planification"*.

John Lynch a appuyé ces positions et a mentionné que le prochain groupe sur les fruits de mer des ERM se tiendra le 28 septembre, ce qui coïncide avec la réunion du Comité Exécutif du CC EOS.

**ACTION** : Le Secrétariat se mettra en contact avec le Secrétariat du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) pour organiser une réunion conjointe.

**ACTION** : Sean O'Donoghue prendra contact avec le Secrétariat pour donner des indications sur les personnes à inviter au sein de l'administration irlandaise.

## **2. Révision de la Directive-Cadre "Stratégie pour le milieu marin" (DCSMM) - Anna Bobo Remijn (DG ENV C.2)**

Le Président a expliqué que le CC Mer du Nord et le CC EOS ont collaboré dans un Groupe de Discussion commun sur la révision de la DCSMM et ont soumis un avis commun en mai de cette année. Il a ensuite présenté Anna Bobo Remijn de la DG ENV, qui a été invitée à faire le point sur les progrès de la révision afin de connaître les avancées du travail et de savoir s'il est nécessaire que les CC poursuivent leurs efforts dans ce domaine.

Mme Bobo Remijn a commencé par remercier le CC pour ses avis complets et pertinents, et a confirmé que la réponse de la DG ENVI et de la DG MARE était imminente.

Les diapositives de cette présentation sont disponibles [ici](#).



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Elle a expliqué que la Commission a un mandat légal pour procéder à la révision de la DCSMM, conformément à l'article 23 de la Directive, et qu'elle y travaille depuis 2020. Faisant suite à un rapport de mise en œuvre, une étude d'évaluation a été achevée plus tôt cette année et la phase d'analyse d'impact est maintenant en cours, afin d'examiner différentes options pour la révision..

La Directive a un cycle de 6 ans. La Commission examine les évaluations présentées depuis 2018, étudie les rapports des programmes de surveillance et examine les programmes de mesures présentés par les EM afin d'atteindre le Bon Etat Ecologique (BEE). Les plans d'espace maritime sont également pris en compte. Suite au rapport sur l'article 20 en 2020, la Commission travaille sur un document de travail relatif à l'évaluation qui, nous l'espérons, sera finalisé d'ici la fin de l'année. L'étape suivante de ce processus de révision est l'analyse d'impact. Mme Bobo Remijn a mentionné les récentes initiatives et actions politiques qui sont très pertinentes à l'ensemble du processus de la DCSMM, telles que la Loi sur la Restauration de la Nature, le Plan d'Action "Zéro Pollution" et le Plan d'Action pour la conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins. En outre, les plans de restauration de la nature, les engagements en matière de zones protégées et les mesures de gestion des pêches sont également pris en compte. Enfin, les rapports sur la Planification de l'Espace Maritime et la Politique Commune de la Pêche seront examinés. *"Comme vous pouvez le voir, la DCSMM est une directive complexe, car elle vise à mettre en place un cadre politique intégré reliant différents domaines politiques qui ne sont pas directement sous la responsabilité de la DG ENVI. Cela rend également la révision particulièrement difficile"*, a-t-elle expliqué.

La phase d'évaluation de la révision de la DCSMM permettra d'identifier les domaines dans lesquels la directive a été un succès ainsi que les obstacles rencontrés lors de sa mise en œuvre. L'étude d'évaluation a été finalisée en mars et devrait être publiée prochainement. Mme Bobo Remijn a présenté les principaux résultats :

- Effectivité : dans l'ensemble, le BEE n'a pas été atteint. La dégradation des écosystèmes se poursuit et les contraintes n'ont pas été éliminées ; au niveau des indicateurs, des progrès/réalisations ont été accomplis mais seulement dans certains domaines et pour certains indicateurs. Des stratégies marines ont été développées, des améliorations significatives ont été apportées aux rapports entre le 1er et le 2ème cycle, la coordination de la stratégie commune de mise en œuvre et une grande quantité de données a été générée sur l'état du milieu marin ; des lacunes importantes persistent dans la détermination et la quantification du BEE, ainsi que dans la définition et la surveillance des objectifs environnementaux ; la coopération/coordination régionale a été renforcée, mais des disparités subsistent entre les régions marines.
- Efficacité : les coûts de mise en œuvre de la directive sont compensés par les avantages (potentiels) de la mise en œuvre des stratégies marines et de la concrétisation des objectifs en matière de BEE.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

- Cohérence : lacunes et recoupements avec la législation environnementale concernée ; intégration insuffisante des principes et objectifs de la DCSMM dans la législation sectorielle (maritime, agriculture, énergie) ; intégration insuffisante des conséquences du changement climatique.
- La pertinence et la valeur ajoutée de l'UE ont été confirmées (nécessité d'une action de l'UE dans le domaine de la protection marine), mais des lacunes ont été identifiées, comme l'intégration insuffisante des conséquences du changement climatique. Adhésion aux principes de proportionnalité et de subsidiarité, mais un degré élevé de flexibilité conduit à une ambition insuffisante.
- Défaillances en matière de réglementation, de gouvernance et d'information, classées en cinq grandes catégories : 1. cadre réglementaire, 2. mise en œuvre et application, 3. coopération régionale, 4. cohérence, 5. gestion des données.

Mme Bobo Remijn a ensuite expliqué que l'analyse d'impact permettra de définir les problèmes identifiés dans l'évaluation et de discuter des options pour les résoudre, en gardant à l'esprit les principaux objectifs. Le problème général est que les eaux marines de l'UE ne font pas partie du programme de BEE et que l'objectif premier est de contribuer à une meilleure protection du milieu marin en mettant en place un cadre européen intégré fiable. Les mesures et sous-options politiques visant à atteindre les objectifs spécifiques/opérationnels sont identifiées, et les différentes combinaisons de sous-options privilégiées sont regroupées en ensembles d'options. Pour chacune des options privilégiées ayant été retenues, on identifie et évalue les conséquences, les réalisations et les résultats.

De manière générale, les objectifs de la révision sont d'améliorer le cadre réglementaire, la mise en œuvre et l'application de la directive, la coopération régionale, la cohérence des politiques et la gestion des données.

Les options préliminaires envisagées sont les suivantes :

- Un scénario de base : poursuite de la politique actuelle (pas de changement) ;
- Une option d'abrogation ;
- Renforcement de la mise en œuvre et de l'application grâce à des conseils et des recommandations ;
- Renforcement de la gouvernance du cadre réglementaire au niveau des EM, en définissant plus précisément la notion de BEE ; amélioration de l'harmonisation au niveau régional par la coopération et la coordination régionales ; amélioration de l'harmonisation au niveau de l'UE en reconsidérant le concept de BEE via l'intégration d'une valeur seuil dans la directive, la définition d'objectifs et de délais, etc.

Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2022, les prochaines étapes du calendrier prévoient des partenariats avec le Centre Commun de Recherche et l'Agence européenne pour



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

l'environnement, ainsi que l'organisation d'ateliers et de consultations internes et l'élaboration d'une évaluation de l'impact territorial. Mme Bobo Remijn a spécifiquement mentionné un atelier pour les parties prenantes le 15 novembre, auquel les CC seront invités à participer.

Alexandra Philippe a souhaité en savoir plus sur la cohérence entre la DCSMM et les autres politiques de l'UE, telles que la Loi sur la Restauration de la Nature. "*Comment envisagez-vous d'assurer la cohérence de l'évaluation d'impact et d'ajouter des indicateurs de restauration de la nature dans la DCSMM ? De plus, la Commission prévoit-elle des scénarios pour cibler les objectifs quantitatifs ?*", a-t-elle demandé.

M. O'Donoghue a souligné que, si l'on considère les 5 objectifs basés sur les processus, l'un d'entre eux concerne l'approche basée sur les écosystèmes. Il a demandé quelle définition la Commission utilise, si les orientations de la FAO sont utilisées et comment le bien-être humain est pris en compte. M. Murphy a appuyé la question de M. O'Donoghue, ajoutant que l'évaluation continue de l'état de l'environnement nécessitera également des changements au niveau des définitions.

En ce qui concerne la cohérence, Mme Bobo Remijn a expliqué que le paysage politique en rapport avec la DCSMM est en constante évolution. "*Les négociations relatives à la Loi sur la Restauration de la Nature sont toujours en cours, mais nous sommes en discussion avec nos confrères travaillant sur ce sujet afin de déterminer comment les deux éléments peuvent interagir*", a-t-elle répondu. De manière générale, la Loi sur la Restauration de la Nature ne porte que sur des habitats et des espèces spécifiques qui sont également concernés par la DCSMM. Dans l'idéal, lorsque l'on atteint de bonnes étapes de restauration de la nature, la conformité avec le BEE est également atteinte. Il s'agit d'une discussion complexe qui nécessitera une contribution continue.

En ce qui concerne la définition de l'approche basée sur les écosystèmes, la DCSMM reste très générale à ce sujet, mais elle suppose l'adoption d'une approche holistique et la prise en compte des impacts cumulatifs. Cela s'est concrétisé par l'approche globale adoptée par la directive.

Enfin, en réponse à la remarque de M. Murphy, elle a expliqué que la DCSMM est basée sur un cycle de mise en œuvre de six ans, ce qui nécessite une révision du contenu des évaluations des mesures à chaque cycle. "*Cela ne signifie pas que la mise en œuvre de la directive actuelle s'arrête là. Elle est permanente. Les EM devront renouveler leurs évaluations en 2024, ainsi que leurs définitions des mesures de l'état écologique. Au cours de ce processus, ils pourront alors prendre en compte les nouvelles activités mises en place, ou les nouvelles contraintes et améliorations ou détériorations du milieu marin*".

**ACTION** : Contacter le CC Mer du Nord afin d'organiser le suivi des recommandations communes par le GD sur la DCSMM ainsi que la participation à l'atelier du 15 novembre.

### **3. Dialogue avec le Groupe des États Membres des EOS - Juan Antonio Espejo Leña, Ministerio de Agricultura, Pesca Y Alimentación, Espagne**



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Le Président a souhaité la bienvenue à Juan Antonio Espejo Leña, représentant l'administration espagnole, qui a pris la présidence du GEM EOS pour la seconde partie de l'année 2022.

M. Espejo Leña a expliqué que la première réunion du groupe technique du GEM EOS est prévue pour le 26 septembre et a donné un aperçu du programme de travail du GEM jusqu'à la fin de l'année 2022, en sollicitant les commentaires du CC.

Au cours du premier semestre de l'année, sous la présidence belge, le GEM EOS a abordé quatre points principaux : le Plan de Rejet, les mesures techniques, la conservation de l'anguille et l'avenir de la PCP.

Le Plan de Rejet doit être renouvelé chaque année dans le but de maintenir les exemptions à l'obligation de débarquement. La Recommandation Commune a été fournie par la présidence belge. Le CSTEP a présenté son rapport de synthèse au cours de l'été et la Commission en a évalué les principales conclusions. Dans l'ensemble, le rapport du CSTEP est très positif, mais il suggère de supprimer deux exemptions concernant l'églefin et le merlan. Le GEM a répondu en proposant de réduire le niveau de minimis pour le merlan à 3 % et a accepté de supprimer l'exemption pour l'églefin, qui n'était utilisée que par les navires britanniques. La Commission a accepté cette proposition et procède actuellement à l'approbation du règlement délégué.

En ce qui concerne les Mesures Techniques, une Recommandation Commune a été rédigée par la présidence belge en vue de maintenir toutes les mesures techniques dans la Mer Celtique et la Mer d'Irlande, à l'exception de celles adoptées dans l'Ouest de l'Écosse. À la suite du rapport du CSTEP, la Commission a jugé nécessaire de rétablir les mesures pour la zone de l'Ouest de l'Écosse, notamment en ce qui concerne le merlan. Par conséquent, les mesures techniques en 2023 seront une reconduction de celles de 2022.

Le GEM a également reçu une demande d'avis sur la gestion de l'anguille de la part de la DG MARE. Il a été convenu pendant la présidence belge qu'une approche harmonisée de l'UE devrait être adoptée et qu'il existe également des activités autres que la pêche ayant un impact sur les populations d'anguilles. La Commission a répondu que les EM recevront des informations sur la manière de faire avancer ce sujet.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir de la PCP, M. Espejo Leña a indiqué que le GEM attend de nouvelles instructions de la Commission pour poursuivre son travail sur ce sujet et qu'il est prêt à répondre à toute consultation de la Commission sur le processus de régionalisation.

Matilde Vallerani a soulevé plusieurs points sur lesquels le CC apprécierait une collaboration avec le GEM. Il s'agit notamment de la définition de la pêche dirigée, de l'avancement du projet de Recommandation Commune élaboré en 2021 concernant la pêche dirigée au calamar et de l'examen des mesures techniques en mer d'Irlande. Elle a invité M. Espejo Leña et les autres représentants du GEM EOS à assister aux réunions des groupes de travail géographiques prévues le lendemain, car d'autres points pourraient être soulevés.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**ACTION** : Le Secrétariat rassemblera les sujets à soumettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du GEM EOS le 26 septembre.

#### **4. État des lieux quant à l'influence de la politique environnementale mondiale sur les pêches de l'UE (Despina Symons, EBCD)**

Le Président a présenté Despina Symons, exprimant combien le CC EOS lui était reconnaissant d'être disponible pour faire le point sur les développements mondiaux de la politique environnementale qui ont une incidence sur la pêche dans l'UE.

Les diapositives de cette présentation sont disponibles [ici](#).

Mme Symons a expliqué que 2022 a été la super année des océans, avec un grand nombre de conférences et de réunions qui ont abouti à des décisions importantes au niveau international. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a constitué le processus majeur, car les décisions prises dans ce forum influencent les autres processus des Nations unies relatifs aux océans et établissent le cadre de la biodiversité pour toutes les politiques mondiales, régionales et nationales.

Le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'Après 2020 est géré par la CDB et implique tous les autres processus océaniques des Nations Unies (BBNJ<sup>1</sup>, ODD 14, CCNUCC, IPBES, CITES). Plusieurs consultations thématiques ont eu lieu concernant les océans et la pêche, et un groupe de travail spécifique à composition non limitée (GTCNL) s'est réuni virtuellement à quatre reprises au cours des trois dernières années et a préparé le premier projet au cours de la période Covid-19. La première réunion physique s'est tenue à Genève en mars 2022, mais le GTCNL n'a pas été en mesure de faire aboutir les négociations. Le GTCNL s'est à nouveau réuni à Nairobi en juin 2022 et les discussions ont conduit à l'élargissement des cibles et des objectifs, avec de nombreux éléments différents intégrés, ce qui a rendu à nouveau difficile de parvenir à un accord sur la mise en œuvre. Les aspects financiers étaient également en jeu, les pays en développement exigeant des ressources avant d'accepter l'un ou l'autre de ces objectifs. Cela était particulièrement valable pour l'objectif 30x30. De longues discussions ont eu lieu au sujet des Zones Marines Protégées (ZMP), des Autres Mesures de Conservation Environnementale (AMCE) et de la possibilité d'inclure une troisième catégorie d'utilisation durable.

Le nouveau cadre contient cinq objectifs à long terme (2050) et vingt-deux objectifs à court terme (2030). Il n'y a pas d'objectifs sectoriels comme auparavant. La pêche est concernée par différents objectifs :

- Réduction des menaces sur la biodiversité : 30% ZMP et AMCE, PEM, récolte durable, commerce

---

<sup>1</sup> BBNJ fait référence en anglais à "marine biodiversity of areas beyond national jurisdiction", à savoir en français la « biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ».



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

- et utilisation des espèces sauvages, INN.
- Utilisation durable (l'un des principaux objectifs de la CDB) : Utilisation durable des ressources marines (RMD), résilience des écosystèmes marins, sécurité alimentaire, moyens de subsistance.
- Mise en œuvre et intégration : subventions pour la pêche, mesures d'incitation économique, intégration de la biodiversité dans la pêche.

Selon Mme Symons, l'un des aspects les plus intéressants pour le CC est la question des ZMP et des AMCE. "Ce sera la question clé de l'année prochaine, lorsque nous traiterons de la Planification de l'Espace Maritime", a-t-elle déclaré. Les AMCE peuvent jouer un rôle important pour les pêcheurs, car elles représenteraient une étape importante dans la reconnaissance officielle de la contribution de la pêche à la conservation et leur permettraient de renforcer leur influence dans le débat sur la conservation. Des AMCE existent déjà dans les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), mais elles doivent être testées en fonction des critères de la CDB afin d'être admissibles.

Mme Symons a expliqué que la FAO joue un rôle important à cet égard. Son Comité des Pêches (COFI) 2021 a reconnu la pertinence des AMCE dans la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs en matière de biodiversité. Le COFI 2021 a chargé la FAO d'élaborer des orientations pour l'identification et la mise en œuvre des AMCE dans le domaine de la pêche et d'organiser des ateliers régionaux pour renforcer les capacités.

Des ateliers régionaux ont été organisés au sujet de la Baltique et de la Méditerranée, ainsi qu'un atelier conjoint CDB-FAO pour l'Amérique centrale et les Caraïbes. Le COFI 35 a mandaté la FAO pour poursuivre ses travaux sur les AMCE.

Le Groupe d'Experts des Pêches de l'UICN est le chef de file de la mise en œuvre des AMCE dans le domaine de la pêche. Trois ateliers ont été organisés depuis 2018 avec la FAO et la CDB. Le troisième atelier en 2021 a été co-organisé avec le CIEM, avec la participation du CIEM, de la CPANE, de l'OPANO, de la CGPM, de la Commission européenne ainsi que de l'OSPAR.

Les autres processus pertinents menés par la CDB sont le dialogue mondial de l'Initiative pour des océans durables (SOI pour "Sustainable Ocean Initiative") entre les ORGP et les organisations maritimes régionales, et le processus EBSA, c'est-à-dire l'identification des zones d'importance écologique et biologique. Le prochain atelier virtuel aura lieu en septembre.

Enfin, Symons a détaillé les conférences internationales importantes en 2022 telles que :

- 1) La Conférence des Nations unies sur les océans, en juin 2022, qui a lancé le rapport SOFIA 2022 de la FAO et la Blue Food Coalition. L'un des faits marquants de cet événement a été le soutien croissant à un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

- 2) La session de négociation de la cinquième Conférence intergouvernementale (CIG) sur les BBNJ, visant à adopter le nouveau traité sur les océans, qui s'est tenue à New York en août. En ce qui concerne la pêche, les pouvoirs conférés à la nouvelle CdP-BBNJ ainsi que les interactions avec les ORGP concernant la mise en place d'outils de gestion par zone, y compris les ZMP, constitueront un élément clé.
- 3) Le 35e Comité des Pêches de la FAO, organisé en septembre 2022, abordera des questions environnementales clés telles que l'intégration de la biodiversité et du changement climatique dans les pêches, le rôle des AMCE, l'engagement de la FAO dans les processus mondiaux et l'assistance aux gestionnaires des pêches dans la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020.
- 4) La COP19 de la CITES se tiendra à Panama en novembre 2022. La CITES est de plus en plus considérée comme un forum permettant d'influencer les politiques de pêche et il existe plusieurs propositions visant à inscrire des espèces marines dans les annexes de la CITES. Un groupe consultatif d'experts de la FAO a produit une évaluation concernant ces propositions.
- 5) La COP27 de la CCNUCC sur le climat se tiendra à Sharm El-Sheick, en Égypte, en novembre 2022. Les principales questions à traiter concernent le lien entre le climat et l'océan et portent notamment sur la décarbonation des pêches et l'adaptation au changement climatique, le rôle des ZMP et les solutions respectueuses de la nature, ainsi que les effets du chalutage de fond.
- 6) La COP15 de la CDB se tiendra en décembre à Montréal, au Canada. Le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après-2020 devrait être adopté lors de ce forum.
- 7) Le Congrès international sur les zones marines protégées se tiendra à Vancouver, au Canada, en février 2023. Il s'agit d'une conférence majeure sur les ZMP organisée par l'UICN qui se tient tous les 4 ans.

Le Président a remercié Despina Symons pour sa présentation et a souligné la complexité et le développement rapide des politiques environnementales mondiales, qui influencent également la gestion des pêches.

**ACTION** : Le Secrétariat examinera si un forum spécifique est nécessaire pour assurer le suivi de l'évolution des politiques environnementales mondiales.

## 5. Mise à jour des Groupes de Discussion (diapositives disponibles [ici](#))

### Forum Inter-CC sur le Brexit



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

M. Brouckaert a expliqué que ce Forum, établi entre le CC pour les stocks pélagiques (PELAC), le CC EOS, le CC Mer du Nord, le MAC et le CC pour la Pêche Lointaine, s'est réuni à 4 reprises jusqu'à présent. La DG MARE apprécie cette initiative et a régulièrement participé à ces réunions. Il a rappelé que, comme expliqué lors de la réunion du GTH en juillet, les sujets abordés dans le Forum doivent être traités de manière confidentielle. Récemment, le Forum a envoyé une lettre concernant la transmission des questions relatives à la pêche au Comité Spécialisé de la Pêche par l'intermédiaire des organes consultatifs (CC) existants, et attend toujours une réponse. La prochaine réunion aura lieu le 15 septembre et sera présidée par le CC pour la Pêche Lointaine.

### **Obligation de Débarquement**

M. Brouckaert a mentionné que le Groupe de Discussion (GD) s'est réuni le 25 juillet et a préparé l'avis du CC EOS sur les Possibilités de Pêche 2023 qui a été présenté le 25 août. La prochaine réunion est prévue pour le 23 septembre afin de travailler sur l'avis relatif aux stocks à quotas limitants "choke". Une présentation sur la mise à jour de l'outil d'atténuation des stocks à quotas limitants par Michael Keatinge est également prévue au cours de cette réunion. Le Président a expliqué que, suite à la décision du Comité Exécutif en juillet, M. Keatinge a été engagé par le CC EOS pour travailler sur la mise à jour de l'outil d'atténuation des stocks à quotas limitants "choke".

M. Keatinge a pris la parole et a présenté l'outil à l'écran. Il a expliqué que l'idée est de mettre à jour l'outil afin qu'il reflète le paysage post-Brexit et de le rendre plus interactif. L'outil permettra d'indiquer où les problèmes liés aux quotas limitants peuvent survenir et de proposer des solutions pour les atténuer (telles que des échanges de quotas et des mesures techniques).

Les ensembles de données utilisés comprennent les quotas et les prises par les États membres pour toutes les espèces, les captures par les États membres dans la zone britannique et l'évolution des parts britanniques dans le temps. Les données du rapport économique annuel du CSTEP sont également intégrées afin d'assurer le suivi de la taille des navires, des types d'engins et des combinaisons de zones. Enfin, les informations sur les captures provenant du cadre de collecte des données sont également prises en compte.

M. Keatinge a fait une démonstration pratique de la façon dont l'outil peut être utilisé et a expliqué que non seulement l'outil permettra d'identifier les stocks à quotas limitants, mais qu'il indiquera également comment résoudre ce problème. La discussion au sein du GD sur l'Obligation de Débarquement se concentrera sur les éléments que les membres souhaiteraient voir mis en œuvre dans l'outil, et examinera la manière dont l'outil peut être utilisé en association avec la feuille de calcul de type "feux tricolores" pour les avis de cette année.

M. O'Donoghue a souhaité connaître la quantité de travail et de temps nécessaire pour mettre à jour l'outil chaque année.

M. Lynch a demandé combien d'espèces sont prises en compte.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

En ce qui concerne la mise à jour de l'outil, M. Keatinge a répondu qu'elle est semi-automatique. Par exemple, les quotas devront être saisis manuellement, mais de nombreux ensembles de données utilisés mettent à jour l'outil automatiquement une fois qu'ils sont liés.

Il a ensuite confirmé que toutes les espèces et zones pertinentes pour les EOS sont prises en compte. L'outil analysera également une combinaison d'espèces grâce à une approche intégrée. En outre, les données du CSTEP permettent de répartir les données par taille de navire et par engin.

Mme Mathies a rappelé qu'en juillet, le Comité Exécutif a accepté de sous-traiter à M. Keatinge la mise à jour de l'outil jusqu'à la fin de cette année. Des discussions plus approfondies auront lieu pour convenir de la manière de traiter les mises à jour. Le GD sur l'OD devra déterminer ce qu'il est souhaitable de réaliser et si cela peut être mis en œuvre. En outre, le GD devra se pencher sur la façon dont la partie inférieure de l'outil sera alimentée et sur la façon de relier et de combiner cet outil avec la feuille de calcul de type "feux tricolores".

### **Raies**

M. Lynch a déclaré que le travail de ce Groupe de Discussion conjoint CC EOS/CC Mer du Nord a reçu une note positive de la part de la Commission puisqu'il a alimenté les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni. Le GD a travaillé sur un projet de demande conjointe à la Commission concernant l'harmonisation des guides d'identification des raies à l'échelle de l'UE. Cet avis est en attente d'approbation par les deux Comités Exécutifs avant d'être soumis à la Commission. En outre, il a ajouté que 5 membres du GD participeront en tant qu'observateurs au GTE 22-08 du CSTEP sur les raies, prévu du 26 au 30 septembre 2022. Le GD examinera les documents de travail du CSTEP avant la réunion du GTE afin de déterminer si des positions communes sont nécessaires. Enfin, les résultats du GTE aideront à définir les Termes de Référence d'un atelier qui se tiendra en personne dans les premiers mois de l'année 2023.

### **Climat et environnement**

M. Pasquero a indiqué qu'aucune réunion de ce GD n'avait eu lieu depuis la dernière réunion du GTH en juillet 2022. Cependant, le GD envisage de travailler sur le chalutage de fond dans les EMV, car la Commission prévoit une consultation publique sur ce sujet. Il a demandé l'avis des membres du GTH sur cette proposition. M. Brouckaert a répondu que tant que ce sujet est inclus dans les Termes de Référence du GD, il ne devrait pas y avoir d'opposition à la proposition de M. Pasquero.

**ACTION :** Le Groupe de Discussion sur le Climat et l'Environnement va commencer à travailler sur le chalutage de fond dans les EMV en préparation de la consultation publique de la Commission.

### **Contrôle et conformité**

M. O'Donoghue a expliqué qu'après des discussions avec le Secrétariat, il apparaît clairement que le GD existant a rempli sa tâche puisqu'il devait principalement suivre la révision du Règlement de Contrôle. Par conséquent, le GD doit être relancé avec de nouveaux Termes de Référence.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

**ACTION** : Le Groupe de Discussion sera relancé avec une nouvelle composition et des Termes de Référence à convenir.

### **Aspects sociaux**

Mme Mathies a expliqué que ce Groupe de Discussion a été établi conjointement avec le CC Mer du Nord. La dernière réunion a eu lieu le 5 septembre et des avis sont en cours d'élaboration. Elle a également proposé que le CC Mer du Nord prenne la direction de ce GD à la place du CC EOS. Cela permettra de mieux équilibrer la charge de travail des Secrétariats, puisque le CC EOS dirige actuellement tous les GD conjoints avec le CC Mer du Nord. Le Secrétariat du CC Mer du Nord a déjà été contacté et consent à cette proposition.

**ACTION** : Le CC Mer du Nord prendra le relais du CC EOS pour diriger le GD conjoint sur les Aspects Sociaux.

### **Bruit sous-marin et Énergie éolienne en mer**

Ce Groupe de Rédaction d'Avis conjoint du CC EOS et du CC pour les stocks pélagiques (PELAC) prépare actuellement un avis suite à l'atelier virtuel sur les impacts des développements sismiques et de l'énergie éolienne offshore qui s'est tenu le 10 mai 2022. Un premier projet d'avis a été envoyé le 23 juin au GTH pour approbation, mais un grand nombre de commentaires ont été reçus. Par conséquent, une autre réunion a eu lieu le 9 septembre en vue d'examiner et de finaliser le document. La version finale devrait être prête à être approuvée par le Comité Exécutif sous peu.

### **Tourteau**

Norah Parke a expliqué qu'il s'agirait d'un Groupe de Discussion conjoint avec le CC Mer du Nord et le MAC. Le CC EOS a élaboré un projet de Termes de Référence, qui a été partagé avec le MAC et le CC Mer du Nord. L'objectif de ce GD est de fournir une vue d'ensemble des travaux antérieurs du CC EOS, du CC Mer du Nord et du MAC concernant le tourteau, ainsi que des résultats dans le cadre du projet ACRUNET, afin de préparer des avis sur la gestion des pêches et la chaîne d'approvisionnement du tourteau. En particulier, le GD examinera l'impact des questions environnementales émergentes, telles que la menace possible pour les populations de tourteaux en raison de la hausse des températures de la mer, des espèces envahissantes, des nouvelles infections. Il examinera également le rôle des ZMP, qui pourraient limiter les possibilités de pêche mais aussi améliorer la survie des crabes.

Le GD examinera également le rôle de l'UE (DG SANTE & TRADE) concernant le tourteau et le cheminement vers le(s) marché(s), en identifiant les obstacles et les solutions, afin de développer des orientations pour l'industrie concernant les exportations vers les pays asiatiques.

Mme Parke a ajouté que la première réunion du GD devrait être organisée en octobre 2022 et que la possibilité d'organiser un atelier international en décembre/janvier est également envisagée,



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

éventuellement à Bruxelles avec le soutien de la Commission. L'avis final est prévu pour septembre 2023.

**ACTION :** Le Secrétariat doit faire avancer la mise en place d'un Groupe de Discussion sur le Tourteau avec le MAC et le CC Mer du Nord.

## 6. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Le Secrétariat prendra contact avec ORE pour organiser une présentation sur la loi irlandaise sur la planification maritime 2021 en collaboration avec le PelAC.
2	Le Secrétariat doit surveiller le registre pour la participation à l'atelier des parties prenantes sur le MSFD le 15 novembre organisé par la Commission.
3	Le Secrétariat contactera le NSAC pour relancer le GD sur le MSFD.
4	Le Secrétariat rassemblera les sujets à suggérer pour l'ordre du jour de la prochaine réunion du GEM EOS le 26 septembre.
5	Le Secrétariat examinera si un forum spécifique est nécessaire pour le suivi des développements des politiques environnementales mondiales.
6	Le GD Obligation de débarquement discutera et proposera d'engager Michael Keatinge pour travailler sur l'outil d'atténuation de l'étranglement.
7	Le Groupe de Discussion Climat & Environnement commencera à travailler sur le chalutage de fond dans les EMV en préparation de la consultation publique de la Commission.
8	Le Groupe de Discussion sur le contrôle sera redémarré avec de nouveaux membres et un mandat à convenir.
9	Le NSAC prendra le relais du CC EOS pour diriger le Groupe de Discussion conjoint sur les aspects sociaux.

## 7. Liste de participants

Membres du CC EOS	
Juan Arias	FREMSS
Jose Beltran	OPP-7
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
Aodh Domhnaill	IFPO
Gerald Hussenot Desenonges	BLUE FISH
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
Olivier Lepretre	CRPMEM Hauts-de-France
Suso Lourido Garcia	Puerto de Celeiro
John Lynch	ISEFPO
Luis Francisco Marin	O.P.P.A.O



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Llibori Martinez Latorre	IFSUA
Geert Meun	VisNed
Patrick Murphy	ISWFPO
Sean O'Donoghue	KFO LTD
Mikel Ortiz	O.P.P.A.O
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation
Jacopo Pasquero	EBCD
Alexandra Philippe	EBCD
Irene Prieto	ANASOL
Jean-Marie Robert	Pecheurs De Bretagne PO
Despina Symons	EBCD
Dominique Thomas	OP CME MMN
David Vertegaal	EAA
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Arthur Yon	FROM Nord
<b>Experts et observateurs</b>	
Anna Bobo Remijn	DG ENVI
Marta Del Avellanal	Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentación
Juan Antonio Espejo Leña	Ministerio de Agricultura Pesca y Alimentación
Caroline Gamblin	MSC
Pauline Joyeux	FR Administration
Michael Keatinge	Independent consultant
Oisín O'Kelly	IE Administration
<b>Secretariat du CC EOS</b>	
Mo Mathies	Executive Secretary
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary